3.2.3 Formation des contrats

Pour produire des effets juridiques:

- · centrat doit être légalement somé
- · respecter les conditions de volidité
  - 1) consentement des parties doit être exemples de vices (erreur, dol, violence, lésion)
  - 2) capacité de contracter
  - 3) objet du contrat (contenu)
  - 4) cause du contrat (but immédiat)

code civil luxembourgeois

3.2.3 Formation des contrats

Pour produire des effets juridiques:

- · contrat doit être légalement formé
- · respecter les conditions de volidité
  - 1) consentement des parties doit être exemples de vices (erreur, dol, vidence, Esion)
  - 2) capacité de contracter
  - 3) objet du contrat (contenu)
  - 4) cause du contrat (but immédiat)

code civil luxembourgeois

## 3.2.4 Les effets des contrats

- effets entre parties : coradère obligatoire à être aécuté
  - exécution de bonne foire
- · effets à l'égord de tiers
  - ni nuire, ni profiler aux tiers
  - I exception au principe de l'effet relatif
- · en cas d'inexécution
  - sanctions (cf. Scas!!)

### 3.2.5 Findes obligations contractuelles

Tomes d'extinction des obligations

- · paiement
- · remise de la diette (renonciation du créancier)
- · compensation
- · prescription

3.2.3 Formation des contrats

Pour produire des effets juridiques:

- · contrat doit être légalement formé
- · respecter les conditions de volidité
  - 1) consentement des parties doit être exemples de vices (erreur, dol, vidence, lésion)
  - 2) capacité de contracter
  - 3) objet du contrat (contenu)
  - 4) cause du contrat (but immédiat)

code civil luxembourgeois

## 3.2.4 Les effets des contrats

- effets entre parties : coracière obligatoire à être orécuté - exécution de bonne soie
- · effets à l'égard de tiers
  - ni nuire, ni profiler aux tiers
  - I exception au principe de l'effet relatif
- · en cas d'inexécution
  - sanctions (d. 3 cas...)

### 3.2.5 Findes obligations contractuelles

Tomes d'extinction des obligations

- · parienent
- · remise de la diette (renonciation du créancier)
- · compensation
- · prescription

#### 3.2.6 les gerenties des obligations

sûreté pour le créancier:

- personnelle
- réelle
- légale
- · cautionnement
- · gage
- · hypothèque

#### 3.2.3 Formation des contrats

Pour produire des effets juridiques:

- · contrat doit être légalement formé
- · respecter les conditions de volidité
  - 1) consentement des parties doit être exemples de vices (erreur, dol, vidence, lésion)
  - 2) capacité de contracter
  - 3) objet du contrat (contenu)
  - 4) cause du contrat (but immédiat)

code civil luxembourgeois

## 3.2.4 les effets des contrats

- effets entre parties : coractère obligatoire à être exécuté - exécution de bonne foie
- · effets à l'égard de tiers
  - ni nuire, ni profiler aux tiers
  - I exception au principe de l'effet relatif
- · en cas d'inexécution
  - sanctions (d. 3 cas...)

# 4.2. Les modes de preuve

- · acte authentique:
  - ralidé par l'officier public: notaire, huissier,...
  - formalités: papier timbré, signature,...
  - Force probante absolue : difficil de/contester
- · l'avec : reconnaissance des faits invagués contre une personne
- · preuve estimoniale: déclaration faites sous serment
- le sement: affirmation solonnelle de la véracité de ce qu'on affirme
- · les présomptions
  - piesomptions legales
  - presomptions de fait.

4.1 La charge de la preuve

en droit civil les porties doivent prouver les faits et non pas le <u>suge</u>

principe: celui gui avance un fait doit le prouver.

code civil luxembourgeois